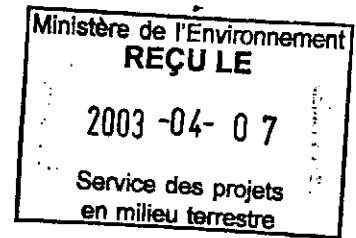

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère de la Culture et des Communications, Direction de la Côte-Nord</i>	2 avril 2003	1 page.
2. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord</i>	10 avril 2003	1 page.
3. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord</i>	11 avril 2003	1 page.
4. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord</i>	15 avril 2003	1 page.
5. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier</i>	16 avril 2003	2 pages.
6. <i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord</i>	16 avril 2003	2 pages.
7. <i>Ministère de l'Environnement, Centre d'expertise hydrique, Service de la connaissance et de l'expertise hydrique</i>	17 avril 2003	3 pages.
8. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Côte-Nord</i>	24 avril 2003	2 pages.
9. <i>Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Direction de l'aménagement et du développement local</i>	1 ^{er} mai 2003	1 page.



Baie-Comeau, le 2 avril 2003



Madame Linda Tapin
Direction des évaluation environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive
 (3211-05-399)

Madame,

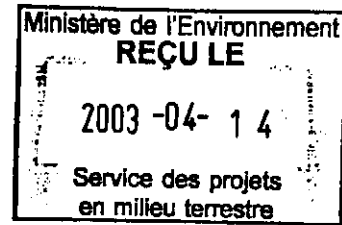
Après consultation auprès de mon collègue archéologue, M. Gilles Samson, concernant le projet cité en rubrique, il apparaît que cette étude d'impact est conforme à nos attentes et satisfaisante sur le plan archéologique.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou commentaires au (418) 295-4986.

Recevez, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise Trudel
Agente de recherche et de développement

FT/rt



Alma, le 10 avril 2003

Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René Lévesque Est
Québec, G1R 5V7

Objet : projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive
N/Réf. : 3211-05-399

Madame,

Tel que demandé à la vôtre du 17 mars 2003, j'ai fait examiner l'étude d'impact concernant le dossier ci-dessus mentionné afin d'en analyser la recevabilité en rapport avec la directive de votre ministère.

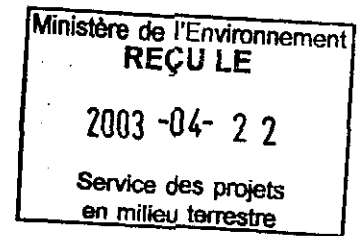
Dans les champs de compétence de notre ministère, nous sommes d'avis que tous les éléments requis par la directive ont été traités (aspect quantitatif) et ce, de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif).

Pour toute information additionnelle sur cette analyse, vous pouvez rejoindre monsieur Jean Tremblay de notre direction régionale au 418-662-6457 poste 243.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur régional,

Alain Dessureault, ing. et agr.



Le 11 avril 2003

Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 1330.0028

**Objet : « Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive »
(3211-05-399)**

Madame,

Nous avons bien reçu l'étude d'impact relative au « Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive ».

La Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord n'a pas de commentaire particulier à transmettre sur la recevabilité de l'étude.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

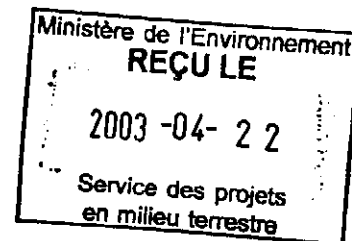


Conrad Drouot, ing. f.

CD/DT/cg



Baie-Comeau, le 15 avril 2003



Monsieur Jacques Alain

Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Commentaires dans le cadre de la recevabilité « Réaménagement de la route 138 à Longue-Rive » (3211-05-399)

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 17 mars 2003 concernant la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet mentionné en rubrique.

Dans son ensemble, l'étude d'impact contient les éléments essentiels à notre analyse subséquente quant à son acceptabilité environnementale. D'ailleurs, la nature même des travaux qui seront réalisés rejoint les préoccupations de la Sécurité civile, soit une meilleure protection des citoyens de la municipalité de Longue-Rive.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Martine Lapierre, responsable du dossier des évaluations environnementales pour la région Côte-Nord. Vous pouvez la rejoindre au numéro (418) 295-4904 ou par courrier électronique à martine.lapierre@msh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional

Réal Delisle

RD/ML/np

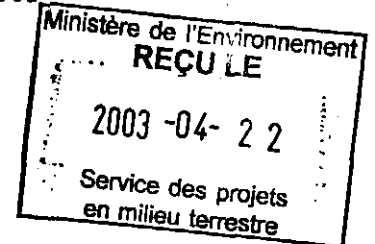
c.c. M. Bernard Dubois, directeur territorial

Saguenay
3950, boul. Harvey, rc-01
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7872
Télécopieur : (418) 695-7875
Centre national de veille :
1 866 776-8345
www.msh.gouv.qc.ca

Baie-Comeau
625, boul. Lafèche, bureau 1.807
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4903
Télécopieur : (418) 295-4092



Québec, le 16 avril 2003



Monsieur Jacques Alain
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact relative au réaménagement de la route 138 dans la municipalité de Longue-Rive (3211-05-399)

Monsieur,

Votre direction nous a fait parvenir, le 1^{er} mars 2003, une demande relative à l'objet susmentionné. L'étude concernée nous apparaît conforme à la directive de votre ministère tant du point de vue de sa structure que de la qualité du contenu en général. Nous croyons donc que les données sont satisfaisantes et valables et qu'elles nous permettront d'émettre un avis judicieux lors de l'étape de l'examen de l'acceptabilité environnementale du projet.

En effet, les descriptions des tenures, des affectations territoriales et de la végétation forestière de la zone d'étude sont bien documentées. On peut le remarquer, aux points 3.2.2.1 (flore, pages 3-12 à 3-17), 3.3.4.4 ainsi qu'aux figures 3.2 A et 3.2 B présentés aux pages 3-13 et 3-14 de l'étude d'impact. De plus, nous croyons, en ce qui concerne notre champ de compétence que les impacts et les mesures d'atténuation prévues sont bien décrits notamment aux tableaux 3-18 (page 3-65) et 5-10 (page 5-45), aux points 5.3.2 et 5.3.3 (pages 5-53 à 5-63) ainsi qu'aux annexes 4 et 6.

Finalement, nous tenons à confirmer (voir le 3^e paragraphe de la page 3-17 de l'étude d'impact) que la zone d'étude ne comprend pas à notre connaissance de peuplement forestier ayant le potentiel d'être classifié « écosystème forestier exceptionnel ».

Si plus de renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Richard Armstrong, ing.f., analyste de ce dossier, au numéro de téléphone (418) 627-8646, poste 4173.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line.

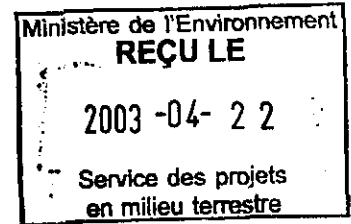
Pierre Marineau, ing.f.

RA/PM/nc

c. c. M^{me} Elizabeth Bossert



Le 16 avril 2003



Madame Linda Tapin
Chef de service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-05-399

N/Réf. : SUC-30166

Objet : Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive

Madame,

Vous trouverez ci-joint les commentaires de la Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord concernant l'analyse de recevabilité du projet mentionné ci-dessus.

Comme vous pourrez le constater, pour plusieurs cours d'eau, la caractérisation d'habitat ainsi que les impacts qui pourraient y être associés n'ont pas été documentés.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Mario St-Pierre

MSP/JP/dc

p. j.

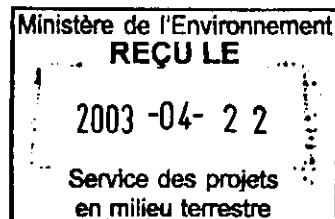
Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive

Commentaires de la Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord

- P-7 : La limite des hautes eaux printanières de récurrence 2 ans et 20 ans n'est pas indiquée à la carte comme il est mentionné à l'étude d'impact.
- P3-7 : La largeur du cours d'eau à la limite des hautes eaux printanières de récurrence 2 ans et 20 ans n'est pas indiquée au document. Cette information devrait figurer au texte.
- P3-19 : Des études récentes sur la Côte-Nord ont permis de préciser la période de migration des anguilles, soit de la mi-juin à la mi-octobre, avec une dévalaison intensive en septembre et octobre. Une période de restriction devrait, dans ce contexte, viser les mois de septembre et octobre.
- P3-26 : L'étude mentionne qu'il n'y a aucun habitat faunique sur le site de l'étude, ce qui n'est pas exact. L'« habitat du poisson » est un habitat faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* qui est déterminé lorsqu'il y a présence de poissons. Or, la présence de poissons est documentée dans les rivières du Sault au Mouton et Éperlan. Par ailleurs, dix cours d'eau permanents qui seraient affectés par les travaux ne sont pas caractérisés. La présence de poissons n'y est pas documentée. Il est possible que ces cours d'eau soient des habitats du poisson.
- P5-12 : Les dix cours d'eau permanents qui seraient affectés par les travaux devraient être caractérisés afin d'évaluer les impacts du projet.
- P5-18 : Le projet de compensation pour perte d'habitat doit être identifié et décrit afin d'évaluer sa pertinence.
- P5-62 : Les batardeaux ne doivent pas contenir de matières fines de moins de 5 mm de diamètre.
- P5-62 : L'empiètement du 2/3 (66 %) lors de la construction et de 20 % une fois les travaux terminés doit être mesuré à partir de la limite des hautes eaux printanières de récurrence 2 ans.

Préparé par : Jacqueline Peltier, biologiste

Avril 2003



NOTE

DESTINATAIRE : Mme Linda Tapin, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
M. Jacques Alain, chargé de projets

DATE : Le 17 avril 2003

OBJET : Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive
V/RÉF. : 3211-05-399
N/RÉF. : 000738

Par la présente, nous vous faisons part de nos commentaires relatifs aux aspects hydriques du dossier cité en rubrique.

Les principaux aspects hydriques de ce projet qui se rapportent à notre champ de compétences sont les suivants :

- La traverse de la rivière Sault-au-Mouton ;
- La traverse de la rivière Éperlan ;
- Les aspects liés au drainage des cours d'eau croisés par le tracé de route proposé.

De façon générale, l'étude d'impact ne présente pas beaucoup de détails sur ces aspects nous permettant de commenter spécifiquement les interventions proposées. Nous émettons donc des commentaires généraux.

Traverse de la rivière Sault-au-Mouton

Dans le cas de cet item, l'étude d'impact annonce la réalisation d'une étude hydraulique. Nous considérons effectivement qu'une telle étude est requise et nous pourrions fournir des commentaires plus détaillés à la lecture de cette étude.

Mentionnons les éléments que cette étude devrait prendre en compte, à notre avis :

- L'évaluation, dans les conditions actuelles, de la cote de crue atteinte pour la récurrence de débit 2 ans ou les hautes eaux naturelles et la position des culées par rapport à cette cote ;



- L'évaluation, dans les conditions actuelles, des cotes de crues de récurrences 20 et 100 ans et, si requises, pour d'autres récurrences aussi, selon les critères de conception du pont ;
- L'évaluation des cotes de crues atteintes dans les conditions après construction du pont pour toutes ces périodes de récurrence, de même que la conception proposée pour éliminer ou minimiser cet impact ;
- L'incidence des piles du pont sur :
 - Les vitesses d'écoulement et les problèmes d'érosion potentiels du lit et des berges qui pourraient en résulter, le cas échéant ;
 - Les modifications potentielles des caractéristiques hydro-sédimentaires du secteur affecté: érosion et sédimentation ;
 - La circulation des glaces et les risques d'embâcles associés à la présence du pont ;
- Les ouvrages temporaires durant la construction et les méthodes d'implantation ;
- Les travaux de stabilisation.

La réalisation d'une étude géotechnique est aussi prévue. Elle devra notamment fournir les informations requises relativement à la sensibilité des sols à l'érosion dans le lit et sur les berges et les techniques appropriées de stabilisation.

Traverse de la rivière Éperlan

On dit que le tracé retenu viendra rejoindre le tracé actuel de la route à la hauteur de cette rivière et que le secteur concerné comporte une zone inondable qui peut affecter certaines parties des terres situées de part et d'autre du pont de la route 138 actuelle. À notre avis, une analyse hydraulique serait aussi requise dans ce cas, de façon à caractériser et analyser les aspects suivants :

- Quels sont les niveaux des hautes eaux dans les conditions actuelles pour les récurrences 2, 20 et 100 ans, par rapport à l'élévation de la route, actuelle et prévue ;
- Quelle est l'incidence du projet sur cette situation ;
- Quels sont les niveaux d'eau atteints lors d'embâcles et l'incidence du projet sur ces conditions.

Drainage des cours d'eau croisés par le tracé de route proposé

Le MTQ possède des critères de conception établis pour la conception des ponceaux. On peut supposer que ces derniers seront observés dans le cas du présent projet. Au plan des impacts environnementaux, outre le besoin que les ponceaux aient des capacités adéquates, il sera important que la conception des ponceaux et de leurs approches amont et aval soit faite de façon à éviter les problèmes d'érosion.



JFC/nv

Jean-François Cyr, ing. M.Sc.
Service de la connaissance et de
l'expertise hydrique

p.j.

c.c.

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Jacques Alain
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 24 avril 2003

OBJET : Réaménagement de la Route 138 à Longue-Rive

V/Réf. : 3211-05-399
N/Réf. : 7240 09 01 0500702



À la suite de la demande de M^{me} Linda Tapin du 17 mars 2003, nous vous transmettons nos commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec concernant le projet cité en objet, sous forme de questions précises à formuler à l'initiateur du projet :

- Les prises d'eau potable situées dans la zone d'étude sont décrites au point 3.2.3.6 de l'étude d'impact. Compte tenu que les prises d'eau figurant à la carte 3-2 B seront possiblement situées en aval hydraulique du tracé projeté et adjacentes au nouveau tronçon du chemin du Lac-des-Cèdres, il serait utile d'en faire une description plus élaborée. Également, quelles sont la délimitation de la zone d'alimentation de ces prises d'eau et la vulnérabilité des eaux souterraines les approvisionnant? L'avancement des travaux de recherche en eau souterraine effectués par la municipalité pourrait aussi être mentionné, notamment pour les emplacements potentiels de nouveaux puits d'alimentation.
- Une plaine inondable située en rive droite de la rivière Éperlan est délimitée sur la carte 3-1 B. Est-ce que cette zone correspond à celle découlant des cotes établies pour les zones inondables de grand courant (3,4 m) et de faible courant (3,5 m) du fleuve Saint-Laurent? Sinon, quelles sont les superficies de ces zones qui seront touchées par les travaux de remblayage? En outre, quelles mesures d'immunisation sont prévues?
- À la section 3.2.1.2 de l'étude d'impact, on indique que les limites des hautes eaux printanières de récurrence 2 ans et 20 ans ont été déterminées. Cependant, cette information n'est pas visible précisément sur les cartes 3-2 A et B. Il serait utile de fournir une carte plus détaillée du secteur du futur pont, montrant les lignes des hautes eaux et la délimitation des milieux humides. Les autres cours d'eau touchés et leurs rives devraient aussi être décrits d'une manière plus détaillée aux emplacements des traverses projetées, ainsi que la section de rive entre la future route collectrice du secteur Sault-au-Mouton et la rivière du Sault-au-Mouton.



- Les sites potentiels de matériaux, par exemple les sablières, ainsi que de matériaux de déblai excédentaires pourraient être identifiés. En ce qui concerne des fossés de drainage de l'emprise, la destination générale des eaux de ruissellement serait également à préciser.
- Qu'advient-il des tronçons de route désaffectés, notamment aux deux extrémités du tracé?

SB/hj



Serge Beaulieu, agronome

Le 1^{er} mai 2003



Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Étude d'impact sur le « Projet de réaménagement de la route 138 à
Longue-Rive »
(3211-05-399)**

Madame,

Nous avons bien reçu l'étude d'impact citée en rubrique, dans le cadre de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement, et je vous en remercie.

Nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler sur le contenu de cette étude d'impact qui semble rencontrer les éléments requis par la directive.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Bordeleau".

Jean Bordeleau